Note d'information de la Depp « Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré » **[1]**

Fréchou, H. (2019, novembre). **Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré**. *Note d'information, 19*(44). Paris : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).
Afin de mesurer la violence, le recueil de données dans les écoles et établissements scolaires est réalisé par l'intermédiaire d'un système d'information, Sivis. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat ont déclaré en moyenne 12,2 incidents graves pour 1 000 élèves. Un établissement sur trois ne déclare aucun incident, un sur cinq en déclare 10 ou plus. Le degré d'exposition à la violence diffère suivant les établissements, leur type ou leur profil social. Mesurées pour la première fois à partir de cette enquête, les atteintes à la laïcité représentent 1 % de l'ensemble des faits graves déclarés par les chefs d'établissement.
En savoir plus (Ministère de l'Éducation nationale) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/note-dinformation-de-la-depp-%C2%AB-r%C3%A9sultats-de-lenqu%C3%AAte-sivis-2018-2019-aupr%C3%A8s-des
[2] https://www.education.gouv.fr/cid96624/resultats-de-l-enquete-sivis-2018-2019.html